



ᐅᑎᑎᑦᑕᑦ ᐱᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut Iluqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Infirmière auxiliaire autorisée ou infirmier auxiliaire autorisé (4 postes)

Ministère : Santé

Localité :

(1) Arctic Bay

(1) Sanirajak

(1) Kimmirut

(1) Resolute Bay

Salaire : 78 761 \$ par année; 37,5 heures/semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 19 122 \$ à

28 477 \$ par année (selon la localité)

Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut

Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste. Toutefois, il se pourrait que ce soit un logement partagé.

Date de clôture : Concours ouvert jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Numéro de référence : 10-02-200-

101JA

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

L'infirmière auxiliaire autorisée ou infirmier auxiliaire autorisé (« personne titulaire du poste ») fait partie de l'équipe multidisciplinaire qui travaille conjointement avec le personnel infirmier autorisé, les médecins, le personnel des services paramédicaux et celui d'autres disciplines afin de fournir des soins, dans divers environnements, à une clientèle présentant des problèmes de santé avérés ou potentiels.

La personne titulaire du poste planifie et effectue des interventions auprès de la clientèle et évalue les résultats en fonction des normes d'exercice de la profession adoptées par le gouvernement du Nunavut dans l'esprit d'assurer le rétablissement des clients et le maintien de leur santé. Il lui incombe par ailleurs d'observer, d'évaluer, de surveiller et de documenter tous les résultats et les soins fournis conformément aux normes et aux lignes directrices du gouvernement du Nunavut relatives à la documentation.

La personne titulaire du poste fait partie d'une équipe multidisciplinaire qui fournit des soins infirmiers directs ainsi que des services de promotion de la santé et de prévention. Elle offre des soins infirmiers de qualité dans son champ de pratique conformément au protocole défini par l'organisme de réglementation professionnel et le gouvernement du Nunavut. Il est requis d'avoir un certificat valide en soins immédiats en réanimation (SIR) et de le renouveler annuellement.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent **habituellement** par l'obtention d'un diplôme en soins infirmiers auxiliaires d'un établissement de formation pratique en sciences infirmières reconnu et par l'admissibilité à s'inscrire comme infirmière auxiliaire autorisée ou infirmier auxiliaire autorisé au Nunavut et à recevoir un permis d'y exercer cette profession. Un certificat valide en réanimation de base et son renouvellement annuel sont aussi requis pour ce poste. Ce poste requiert par ailleurs une formation de SIMDUT et une certification d'immunisation à jour ou, à défaut, la volonté de les obtenir dans le mois suivant l'embauche.

Sont des atouts pour ce poste le fait d'avoir les formations suivantes : formation en intervention non violente en cas de crise, verbalisation du stress découlant d'incidents critiques, formation interculturelle, formation en prévention des blessures au dos.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut constitue un atout.

Une combinaison jugée acceptable d'études, de connaissances, d'expérience, d'aptitudes et de compétences satisfaisant aux exigences du poste pourrait être prise en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse health_baf_hr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins de celle-ci. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et les candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.